

Image not found or type unknown



donation d'un bien immobilier possédé en indivision

Par **yayoula**, le **06/01/2021** à **16:23**

Bonjour,

Depuis le décès de ma mère , je possède en indivision avec mes deux neveux une maison dont nous avons hérité. Ne pouvant plus assurer les frais partagés de cette maison , je souhaiterais faire donation de ma part majoritaire à mes deux enfants qui eux, souhaiteraient entretenir cette maison avec leurs cousins. Est-ce possible et si oui, comment dois-je procéder? Dans ce cas, les frais encourus seraient-ils importants? Merci de votre réponse.